

FORMULAIRE DE COMMANDE DE CARTE AIDANT D'INSULAIRE 2025

 BELLE-ÎLE-EN-MER  GROIX  HOUAT  HOËDIC

Tarifs valables du 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026

La Carte Aidant d'insulaire permet aux tuteurs, référents familiaux ou bénéficiaires de l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) de bénéficier toute l'année d'un tarif réduit sur leurs billets passagers **vers l'île de résidence du proche aidant**. La carte est valable un an et renouvelable sur présentation des pièces justificatives.

VOS INFORMATIONS

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de naissance* : _____

Adresse* : _____

Ville* : _____ Code Postal* : _____

Tél* : _____ Mail* : _____

* Champs obligatoires

TARIFS DE TRAVERSEES AIDANT D'INSULAIRE 2025

BILLET ALLER-RETOUR PASSAGERS

Vers Le Palais (Belle-Île-en-Mer)	13,10 €
Vers Groix, Houat, Hoëdic et Sauzon (Belle-Île-en-Mer)	13,30 €
Inter-Îles Houat – Hoëdic (aller simple)	4,80 €

Pour renouveler votre carte Aidant d'insulaire, merci de nous adresser, accompagné de ce formulaire dûment complété, depuis notre formulaire de contact sur oceane.breizhgo.bzh ou par voie postale :

- Une photo d'identité
- La décision du juge (pour le tuteur)
- L'attestation du Département ou de l'Ehpad (pour le référent familial)
- Un justificatif de la CAF ou de la MSA justifiant de la perception de l'allocation journalière de proche aidant AJPA (pour l'aidant)
- Un document permettant de justifier de la filiation entre le demandeur et le proche accompagné (exemple : livret de famille)
- Un justificatif de résidence principale sur l'île pour le proche accompagné
- Un justificatif de domicile de l'Aidant (adresse à laquelle sera transmise la carte une fois validée).

Service Cartes – Gare maritime
Port Maria
56170 Quiberon

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Transports et de Vente de BreizhGo Océane ainsi que la Politique de Confidentialité de BreizhGo Océane et les accepte sans réserve.



Un service de la Région Bretagne

